



**RÉGION  
AUVERGNE- RHÔNE-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N° 84-2025-351

PUBLIÉ LE 10 DÉCEMBRE 2025

# Sommaire

## **38\_REC\_Rectorat de l'Académie de Grenoble / Division des établissements**

84-2025-12-05-00008 - 26 arrêté CDD (1 page)

Page 3

**ARRÊTÉ N° 84-2025-12-05-00008**

Portant nomination des membres du conseil de discipline départemental de la Drôme

**LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE GRENOBLE,**

Vu les articles R.511-44 à D.511-46 du code de l'éducation

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : le conseil de discipline départemental de la Drôme est présidé par la directrice académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, ou son représentant.

**Article 2** : sont nommés pour un an, membres du conseil de discipline départemental de la Drôme :

Deux représentants des personnels de direction :

- Monsieur LESAGE, lycée les Trois sources à Bourg-lès-Valence
- Monsieur DEMEZ, principal du collège Marcelle Rivier à Beaumont les Valence

Deux représentants des personnels d'enseignement :

- Madame LARBRE, collège de l'Europe à Bourg de Péage
- Monsieur SEBASTIANI, collège Paul Valéry à Valence

Un représentant des personnels ATSS :

- Madame VERILHAC, lycée les Trois sources à Bourg-lès-Valence

Un conseiller principal d'éducation :

- Madame VEVE, collège Marcel Pagnol à Valence

Deux représentants des parents d'élèves :

- Madame ROUVIER, collège Revesz-Long à Crest
- Madame CHIGUER, lycée Algoud-Laffemas à Valence

Deux représentants des élèves :

- Madame ARNAUD, lycée les Trois sources à Bourg-lès-Valence
- Madame BOUZIDI, lycée Henri Laurens à Saint-Vallier

**Article 3** : le présent arrêté entre en vigueur à compter du lendemain de sa publication au RAA.

**Article 4** : la secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 05/12/2025

**Nathalie KUEHN**